

M. PRADERIE

## **Le travail des femmes en France**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 107 (1966), p. 11-28

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1966\\_\\_107\\_\\_11\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1966__107__11_0)

© Société de statistique de Paris, 1966, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## II

## LE TRAVAIL DES FEMMES EN FRANCE

*Avant-propos*

En décembre 1964, l'Institut national de la Statistique et des Études économiques publiait dans sa revue *Études et Conjoncture* un article sur l'emploi féminin qui rassemblait l'ensemble des données statistiques existantes sur ce sujet, en utilisant essentiellement les résultats des recensements généraux de la population de 1954 et 1962. La communication faite devant la Société de Statistique de Paris dont cet article constitue le condensé, n'apporte rien de plus que l'article d'*Études et Conjoncture*. Nous nous bornerons uniquement à en exposer les principaux résultats sous une forme plus synthétique.

Qu'il nous soit permis, dès l'abord, de préciser la place qu'occupe ce type d'analyse quantitative par rapport aux nombreux ouvrages sociologiques parus sur la « femme dans la société ». Le sujet est d'abord plus restreint puisqu'il se limite aux problèmes de l'emploi. Une différence plus radicale encore existe au niveau des ambitions respectives des travaux présentés. Je me bornerai essentiellement à décrire les phénomènes et si sur certains points certaines liaisons entre variables peuvent être avancées, il ne s'agit en aucun cas de prétendre déterminer des relations causales expliquant les phénomènes enregistrés. Plus généralement même, les liaisons statistiques ne font pas intervenir le concept de causalité mais celui de liaison ou de corrélation. La tâche fondamentale d'expliquer les comportements revient aux sociologues et aux psychologues en liaison étroite avec le statisticien tant il est vrai que dans le domaine des sciences de l'homme, la soumission aux faits mesurés doit être absolue.

## I. LES INSTRUMENTS DE MESURE

La question que posent les instruments de mesure ne présente pas un intérêt uniquement méthodologique. Nous sommes en effet très liés par les instruments dont nous disposons. En sciences physiques on admet que le poids de l'expérience est tellement lourd que le phénomène étudié est perturbé par l'influence de l'instrument qui le mesure. Dans le domaine statistique on pourrait dire que le phénomène n'a pas d'existence utilisable par l'homme, hors de la mesure qui en est faite. Par conséquent, le problème des instruments de mesure se pose à deux niveaux, l'un se rapporte à la qualité et à la périodicité des résultats fournis, l'autre se rapporte plus fondamentalement aux concepts utilisés.

*1. Les recensements de la population*

Je me bornerai à ces seules sources pour deux raisons. La première est que seules des opérations de cette importance permettent une étude détaillée de l'emploi, l'autre est que leur périodicité est assez grande pour que les phénomènes et les évolutions enregistrés soient significatifs.

Nous disposons ainsi des deux recensements généraux de 1954 et de 1962. Celui de 1954 est depuis longtemps dépouillé de façon exhaustive. De plus un sondage au 1/100 avait été effectué sur les feuilles de logement des ménages ordinaires de 1954, dont le but était d'étudier de façon plus précise :

- a) les charges des familles;
- b) la composition des ménages;
- c) le travail des femmes.

Ce sondage portait sur 150 000 feuilles de logement environ. Bien sûr le taux de sondage utilisé rend certains chiffres concernant des sous-populations réduites peu significatifs, mais, il serait prohibitif de tenter des exploitations exhaustives sur des problèmes trop particuliers. Cependant le caractère aléatoire de certains chiffres est d'une importance faible et n'interdit pas d'avancer des conclusions générales qui sont, elles, parfaitement significatives.

En 1962 les seules données actuellement disponibles pour l'ensemble du territoire sont issues du sondage au 1/20, pour l'exploitation duquel des tableaux particuliers au travail féminin avaient été prévus. Malgré les précautions de langage que j'ai adoptées pour parler de la précision des différents résultats, des études menées au niveau France entière sont tout à fait satisfaisantes. Si le besoin d'obtenir des données à un niveau géographique très fin n'existait pas, il est probable qu'aucune exploitation exhaustive ne serait réalisée. Le gain en précision est en effet négligeable devant le coût d'une telle opération. Par conséquent, les résultats qui seront examinés plus loin peuvent être considérés avec la confiance la plus grande.

Un second problème doit être envisagé au niveau même de la critique du chiffre. Les deux recensements sont-ils comparables? En ce qui concerne strictement le recueil des données, les procédures utilisées sont semblables. Néanmoins on doit souligner qu'en ce qui concerne la qualification des ouvriers une modification technique dans la rédaction du questionnaire utilisé en 1962 empêche de comparer les situations en 1954 et en 1962. En 1954, en effet, était uniquement demandée la profession exercée, la qualification étant chiffrée à partir de ce renseignement. En 1962, par contre, outre la question concernant la profession étaient demandées explicitement des précisions sur la qualification exercée. Cette simple modification ôte toute comparabilité des deux recensements, l'évolution qu'ils retracent étant aberrante : le nombre des ouvriers qualifiés aurait baissé considérablement entre ces deux dates.

## 2. La définition de l'activité utilisée aux recensements de la population

Sont considérées comme actives, les personnes déclarant avoir une profession principale ou recherchant un emploi; suivaient ensuite sur le bulletin individuel du recensement une série de questions concernant le statut, la qualification, le nom et l'adresse de l'employeur...

Par conséquent, un actif au sens des recensements est un individu qui se déclare tel. Ce concept est donc subjectif en grande partie. Si pour la majorité des individus il n'y a pas d'équivoque quant à leur activité, il n'en est pas de même en ce qui concerne certaines sous-populations comme celle constituée par les aides familiaux dont le travail consiste à aider une autre personne, sans recevoir de salaire. On peut avoir un ordre de grandeur de l'importance de cette population grâce aux enquêtes sur l'emploi. Celles-ci reprennent les mêmes questions que le recensement mais demandent aux individus ayant répondu par la négative à la question sur la profession, s'ils ont travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence. Ceci permet d'évaluer la population active dite marginale. Son importance est loin d'être négligeable. En octobre 1962, elle était de près d'un million d'individus.

Cette population active marginale peut présenter des comportements instables devant la question sur l'activité posée au recensement. Or, elle est essentiellement féminine. En octobre 1962, parmi le million « d'actifs marginaux », 800 000 étaient des femmes. L'instabilité des réponses de cette population se manifeste lorsque des dispositions sociales nouvelles entraînent tel ou tel avantage à se déclarer actif ou non. Par exemple, nous avons pu constater qu'entre l'enquête emploi d'octobre 1962 et celle d'octobre 1964, 80 000 femmes appartenant au milieu agricole étaient passées du statut d'actives marginales à celui d'aides familiales

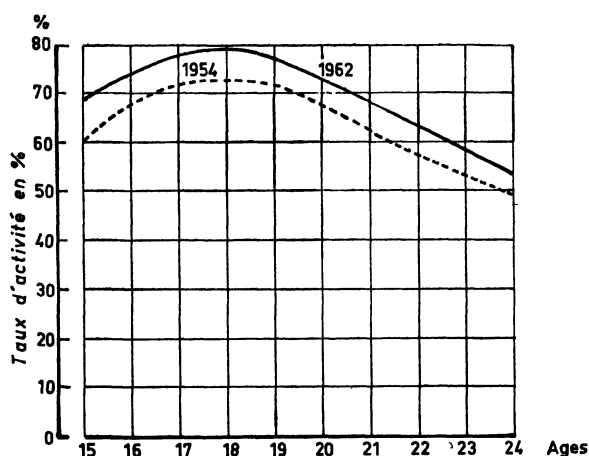
gonflant ainsi artificiellement ce dernier statut. Cette modification de leur comportement est à rapprocher de l'institution de l'assurance maladie des exploitants agricoles entre ces deux dates. En effet, les enfants majeurs de 16 ans des exploitants et leurs ayants droit, ne sont assurés que s'ils sont déclarés comme aides familiaux, avec versement d'une cotisation individuelle. Cette mesure entraîne, en particulier, les filles d'exploitants de plus de 16 ans à se déclarer spontanément « actives » pour être en accord avec les déclarations faites aux mutualités agricoles, alors qu'elles n'étaient saisies autrefois que dans la catégorie des « actives marginales ».

Néanmoins, aucune modification dans la législation sociale n'est intervenue entre 1954 et 1962, qui aurait pu provoquer un tel phénomène. Seule peut jouer l'évolution psychologique tenant à la généralisation des systèmes de retraite. M. le professeur Sauvy faisait justement remarquer à la Commission de la main-d'œuvre du V<sup>e</sup> Plan que ce phénomène avait pu entraîner une baisse artificielle des taux d'activité aux âges élevés. Il apparaît néanmoins que ceci ne peut avoir d'influence considérable au niveau de l'ensemble de la population et par conséquent, il n'y a pas de raison déterminante pour contester la comparabilité des deux recensements.

## II. LA POPULATION ACTIVE FÉMININE ET SON ÉVOLUTION DEPUIS 1954

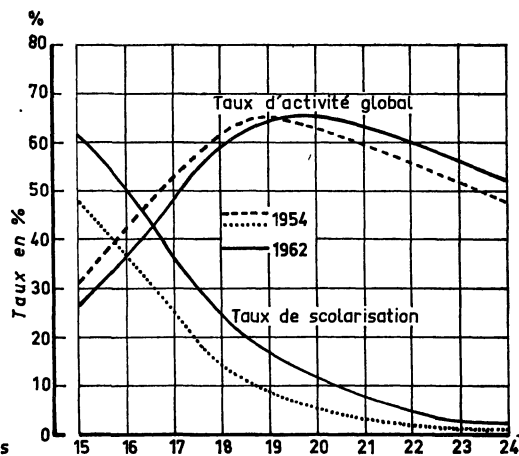
L'activité d'un individu est un phénomène social et économique très lié à l'âge et au sexe de cette personne. Par conséquent, la démarche que nous allons utiliser pour décrire l'évolution de l'activité féminine entre 1954 et 1962 consistera à analyser le phénomène avec un détail croissant pour qu'il nous soit ainsi permis d'avancer des conclusions significatives.

Au niveau global, la population féminine employée baisse entre 1954 et 1962 de 6 543 000 à 6 489 000, et si on rapporte ces chiffres à l'ensemble de la population féminine recensée on constate que le taux global d'activité passe de 38,5 % en 1954 à 36,8 % en 1962. Une telle conclusion malgré sa brutalité et son caractère schématique présente néanmoins l'intérêt de montrer que l'évolution démographique qui a eu lieu entre 1954 et 1962 a entraîné une augmentation des charges qui pèsent sur la population active.



GRAPHIQUE 1

Activité des femmes et taux de scolarisation



GRAPHIQUE 2

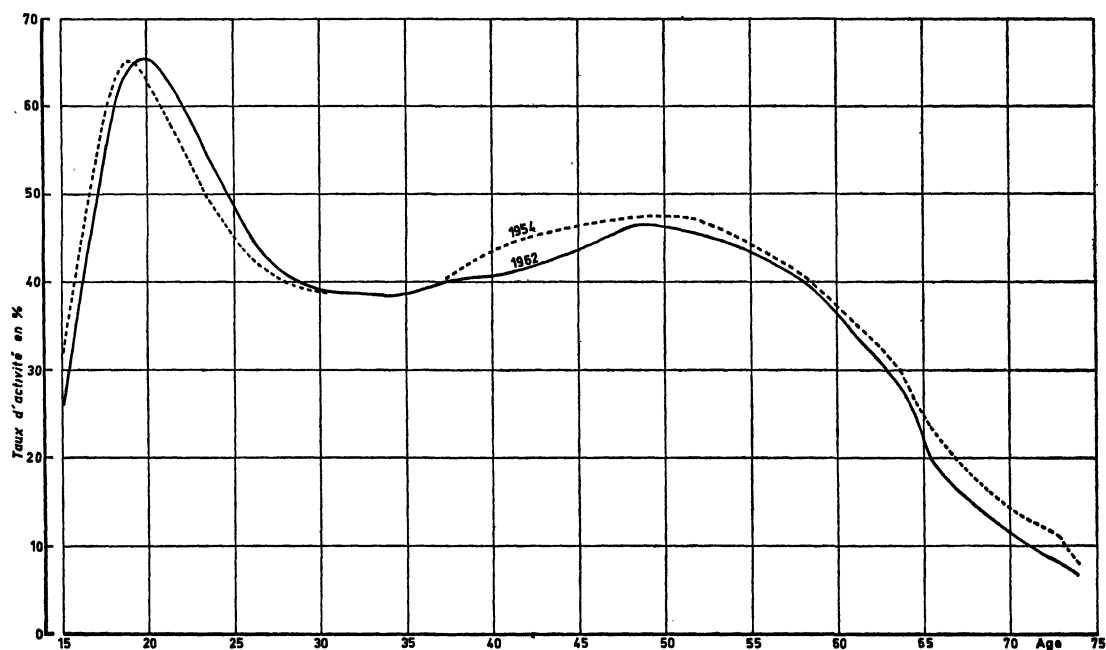
Activité des femmes non scolarisées

Bien entendu, le taux d'activité global est une variable impropre à décrire les modifications du comportement féminin. Les années qui se sont succédées entre 1954 et 1962 ont vu se produire une transformation importante de la pyramide des âges de la population française, au profit des jeunes et des personnes âgées : catégories de la population dont l'activité est faible soit à cause de la scolarité, soit à cause des mises à la retraite. Aussi, peut-on raffiner le premier résultat que nous avançons plus haut en disant que sur 1 000 femmes de 15 à 65 ans, 425 travaillent en 1962 contre 424 en 1954. La proportion est donc pratiquement constante.

Si maintenant on examine l'évolution des taux d'activité par âge, une part spéciale doit être faite à la scolarisation qui détermine très profondément l'activité des jeunes de moins de 24 ans. L'augmentation des taux de scolarisation que l'on voit sur le graphique 1 tend à faire baisser le taux d'activité global. Mais un autre phénomène décrit au graphique 2 joue en sens inverse. On a constaté que l'activité des jeunes filles non scolarisées a crû de façon considérable entre les deux recensements.

Ces deux évolutions entraînent, en ce qui concerne le taux d'activité global de ces femmes, une diminution jusqu'à l'âge de 19 ans, puis une augmentation aux âges ultérieurs. Le taux d'activité maximum des non-scolarisées se rencontre toujours à 18 ans. Mais la combinaison de ce taux avec la scolarité reporte à 20 ans l'âge correspondant au taux d'activité global, maximum.

L'ensemble des âges figure au graphique 3 qui compare directement l'activité observée en 1954 à celle observée en 1962. Hormis les âges inférieurs à 20 ans, les femmes travaillent davantage en 1962 qu'en 1954 et ce jusqu'à 30. Après un palier identique pour les deux dates entre 30 et 37 ans, la courbe 1962 est constamment située en dessous de la courbe 1954. On constate également, en 1962, aux âges compris entre 40 et 45 ans, un léger infléchissement dans la reprise d'activité.



GRAPHIQUE 3. — Taux d'activité, par âge, des femmes

Ce phénomène correspond aux femmes nées entre 1917 et 1921; celles-ci avaient une vingtaine d'années au moment du déclenchement de la seconde guerre mondiale. Le conflit a perturbé la structure de leur famille en retardant la naissance des enfants. Pour élever ces enfants nés plus tardivement, ces mères de famille ont dû prolonger leur période d'inactivité. Rien ne permet de dire que leur comportement futur n'en sera pas affecté. En d'autres termes, il est possible que ces femmes, une fois leurs enfants élevés reprennent moins souvent une activité que si elles avaient été libérées plus jeunes de l'éducation de leurs enfants. On peut estimer, approximativement, le nombre des femmes exclues de la population active par ce phénomène à environ 20 000. Comme il s'agit des femmes travaillant hors de l'agriculture (celles vivant dans un ménage agricole sont peu influencées, dans leur vie professionnelle, par la présence d'enfants en bas âge), on peut admettre qu'elles auraient occupé un poste de salariées. Cette ponction sur la population active, en 1962, au moment même où le marché du travail subissait des tensions, a pu agir sur les taux d'activité des âges jeunes en les haussant par rapport à ceux qu'on aurait pu observer en conjoncture normale.

Cette analyse par âge ne tient pas compte du type de ménage auquel appartient l'individu. Nous savons en effet que les femmes vivant en milieu agricole se déclarent plus spontanément actives que celles appartenant à d'autres milieux, et ceci à cause essentiellement de la possibilité qu'elles ont d'exercer une activité d'aide familiale relativement peu astreignante. Par conséquent, il serait très utile d'étudier séparément l'évolution de l'activité féminine dans les ménages agricoles et dans les ménages non agricoles (1). Malheureusement l'exploitation du recensement de 1954 ne permet pas de faire cette comparaison. Seule l'exploitation au 1/100 permet de tirer quelques indications en ce qui concerne les femmes mariées des ménages non agricoles.

TABLEAU 1

*Taux d'activité des femmes mariées appartenant à des ménages non agricoles*

	1954	1962
— 35 ans . . . . .	27,6	33,7
35—54 ans . . . . .	30,3	31,2
55 ans et plus . . . . .	17,1	16,9
Ensemble . . . . .	26,3	28,1

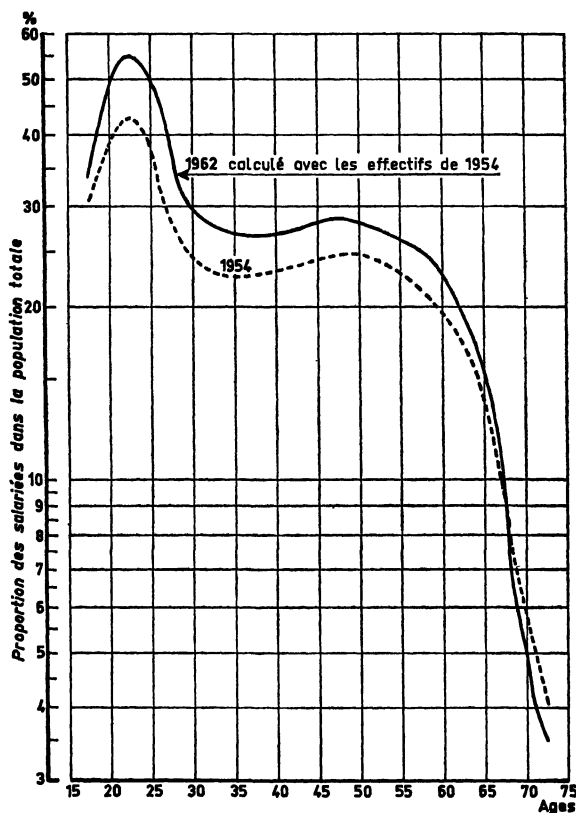
Ces quelques chiffres, trop agrégés, permettent néanmoins de constater une augmentation sensible de la participation des femmes mariées à la vie active. Cela est d'autant plus intéressant à observer, qu'il s'agit d'une part de femmes mariées donc ayant des charges de famille plus lourdes que des célibataires et que d'autre part, il s'agit de femmes appartenant à des ménages non agricoles, c'est-à-dire exerçant pour une majorité d'entre elles des emplois plus astreignants que ceux d'aides familiales qu'on rencontre le plus souvent en agriculture.

L'importance de la participation des femmes au processus de production dépend bien évidemment de la forme sous laquelle l'activité est exercée. Le statut de salarié entraînant des contraintes familiales très supérieures à celles afférentes à un statut d'aide familial, correspond à une participation plus active à la vie économique. Aussi est-il important d'analyser l'évolution du caractère salarial du travail féminin.

1. On désigne sous le nom de ménage agricole un ménage dont le chef est agriculteur (salarié ou exploitant) ou ancien agriculteur.

En 1954, pour 1 000 femmes actives, 785 étaient salariées. En 1962 cette proportion monte à 833 pour 1 000. On peut même observer que cette évolution est plus nette dans la population féminine que chez les hommes.

Ceci est vrai pour tous les âges ainsi que le montre le graphique 4.



GRAPHIQUE 4

*Comparaison de la proportion des salariées dans la population féminine, par âges, en 1954 et en 1962, dans la structure démographique de 1954*

Lorsqu'il s'agit de comparer deux populations actives classées par âges, à deux dates différentes, il est nécessaire de prendre des précautions visant à éliminer l'influence de la déformation de la pyramide de la population totale. Prenons l'exemple suivant pour éclairer cette difficulté : nous allons comparer les proportions de salariées dans la population totale classée par âges, en 1954 et en 1962. Pour des raisons techniques tenant à l'exploitation du recensement de 1954, cette comparaison ne peut être réalisée qu'au niveau des tranches quinquennales d'âge. On conçoit donc immédiatement que, pour une classe d'âges quinquennale déterminée, la structure par âges de la population totale influence le taux quinquennal qui est par définition, la moyenne des taux par année d'âge de cette classe, pondérés par l'effectif total de chaque année d'âge. Un procédé classique, destiné à éliminer l'influence de l'évolution démographique est le suivant ; pour l'exemple que nous avons cité :

— On calcule pour chaque année d'âge la proportion des salariées parmi la population totale de cet âge, en 1962.

— On détermine ensuite des taux quinquennaux obtenus comme moyennes des taux par âge 1962 pondérés par les effectifs 1954.

On peut au terme de ces opérations comparer les taux réellement observés en 1954 avec ces taux calculés pour 1962.

Cette précaution est utile lorsque la composition interne d'un groupe d'âges change beaucoup d'un recensement à l'autre et que les taux d'activité de chaque année du groupe d'âges sont assez différents. C'est ce qui se produit par exemple pour le groupe 15-19 ans.

On constate sur le graphique 4 une faible variation positive pour le groupe 15-19 ans expliquée par l'accroissement spontané de la scolarisation. La variation relative atteint + 30 % pour les classes d'âges 20-25 et 25-29 pour descendre à + 17 % pour les femmes ayant de 35 à 39 ans. Cet écart relatif est le même pour les classes suivantes 40-44 ans et 45-49 ans. Au delà, il diminue pour devenir négatif aux âges correspondant à la retraite.

Ayant ainsi éliminé l'influence démographique, la croissance de l'importance des salariées apparaît clairement. Elle recouvre deux phénomènes : d'une part, la propension de la population féminine à l'emploi salarié, d'autre part, la passage d'une forte population féminine de l'agriculture où l'emploi salarié est rare pour les femmes, aux autres secteurs.

L'état matrimonial constitue également un paramètre important de l'activité féminine. En particulier, les femmes mariées constituent une population dont le comportement est fondamental. Le tableau 2 montre l'importance que jouent les femmes mariées dans la population active.

Plus de la moitié des femmes actives sont en 1962 des femmes mariées. Une telle constatation ne va pas sans poser des problèmes aux répercussions multiples :

- familiales;
- sociales (équipements collectifs, crèches...);
- économiques (incidences sur les régimes de sécurité sociale, niveau de consommation des ménages...).

TABLEAU 2

*Structure de la population active féminine par état matrimonial*

	1954	1962
Célibataires . . . . .	35,7	33,2
Mariées . . . . .	48,9	53,2
Veuves . . . . .	12,2	10,1
Divorcées . . . . .	3,2	3,5
Ensemble . . . . .	100,0	100,0

Si on accorde une importance particulière à l'étude de l'activité des femmes mariées, il est nécessaire d'inclure dans l'analyse les charges de familles auxquelles elles doivent faire face.

Les recensements de 1954 et 1962 permettent de suivre l'évolution de l'activité des épouses selon le nombre de leurs enfants.

Leur situation de famille a été résumée dans un code à dix positions. On n'a tenu compte que du nombre de leurs enfants de moins de 17 ans, qui est une bonne approximation, en moyenne, du nombre d'enfants à charge au sens de la réglementation des allocations familiales. Les femmes mariées sont d'abord réparties en quatre grands groupes selon qu'elles ont 0, 1, 2 ou 3 enfants au moins de moins de 17 ans; ces catégories sont intéressantes pour l'analyse de l'activité féminine car elles correspondent à différents taux possibles d'allocation de salaire unique, tout au moins pour les femmes de salariés. D'autre part, chacune des trois



dernières catégories (1, 2 ou 3 enfants au moins de moins de 17 ans) a été subdivisée en trois postes selon l'âge du plus jeune enfant :

- au moins un enfant de moins de 3 ans;
- pas d'enfant de moins de trois ans, mais au moins un de 3 à 6 ans;
- pas d'enfant de moins de 7 ans, subdivision dont l'intérêt est évident, puisque la présence de la mère est d'autant plus nécessaire que les enfants sont en plus bas âge; dans le deuxième groupe d'âge les enfants peuvent être confiés à des jardins d'enfants ou à l'école maternelle, dans le troisième, ils sont d'âge scolaire.

Le tableau 3 montre l'évolution des effectifs des femmes actives et surtout des femmes salariées ayant des enfants à charge. Un examen rapide du tableau est suffisant pour qu'on s'aperçoive de l'augmentation générale des différentes catégories. Ce résultat n'était pas évident car avec l'élévation du niveau de vie, on eut pu croire que l'activité des mères de famille irait en diminuant. Or, on constate que le nombre des femmes mariées qui travaillent tout en ayant des enfants à charge a considérablement augmenté, surtout dans les emplois salariés.

Quelles en sont les raisons? Besoin d'un revenu supplémentaire? Besoin d'une plus grande indépendance? Goût du travail, et désir de faire carrière lié aux progrès de l'instruction? L'explication des faits mis en lumière par la comparaison des deux derniers recensements demanderait des recherches sociologiques, dont les résultats seraient du plus haut intérêt pour la prévision.

TABLEAU 3

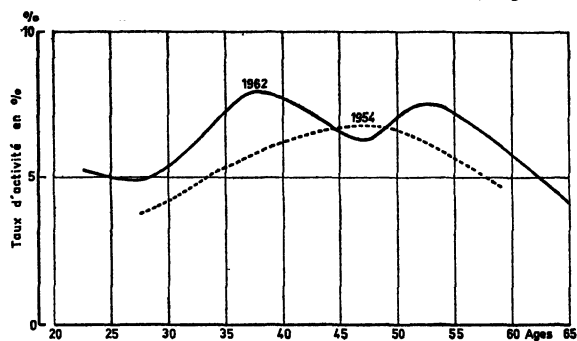
*Activité des épouses légitimes des ménages non agricoles  
selon le nombre d'enfants*

Nombre d'enfants	Ensemble des épouses	Femmes actives	dont : salariées
<b>0 enfant :</b>			
1954 . . . . .	3 564 600	1 123 400	815 100
1962 . . . . .	4 068 000	1 310 320	1 024 000
Var. % . . . . .	+ 14 %	+ 17 %	+ 26 %
<b>1 enfant :</b>			
1954 . . . . .	1 668 900	514 700	365 400
1962 . . . . .	1 844 740	681 360	550 820
Var. % . . . . .	+ 11 %	+ 32 %	+ 51 %
<b>2 enfants :</b>			
1954 . . . . .	1 127 100	196 900	118 700
1962 . . . . .	1 373 040	291 940	217 140
Var. % . . . . .	+ 18 %	+ 48 %	+ 83 %
<b>3 enfants et plus :</b>			
1954 . . . . .	974 200	95 100	48 700
1962 . . . . .	1 326 900	134 760	89 320
Var. % . . . . .	+ 36 %	+ 42 %	+ 83 %
<b>Ensemble :</b>			
1954 . . . . .	7 334 800	1 930 100	1 347 900
1962 . . . . .	8 612 680	2 418 380	1 881 280
Var. % . . . . .	+ 17 %	+ 28 %	+ 40 %

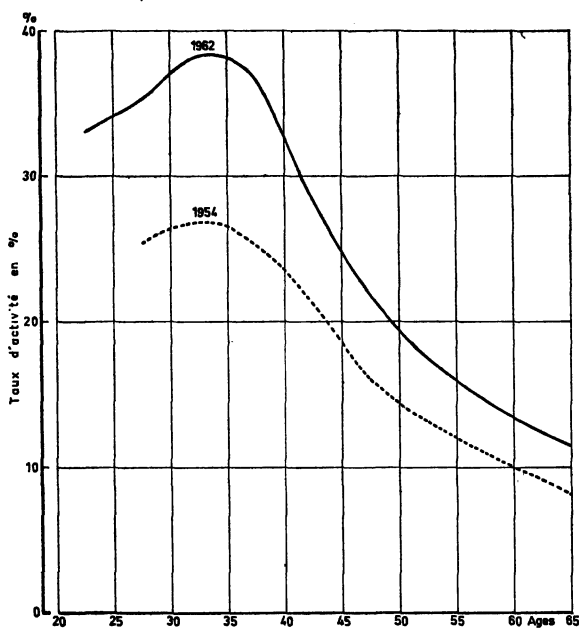
Bien entendu les taux d'activité correspondant à ces différentes situations de famille s'établissent à des niveaux différents mais à tous les âges on constate une forte augmentation de la part des salariées. Les graphiques 5 illustrent cette conclusion, si ce n'est pour les femmes ayant 3 enfants ou plus de moins de 17 ans; le graphique correspondant présentant une anomalie curieuse que l'incertitude du sondage n'explique pas.

GRAPHIQUES 5

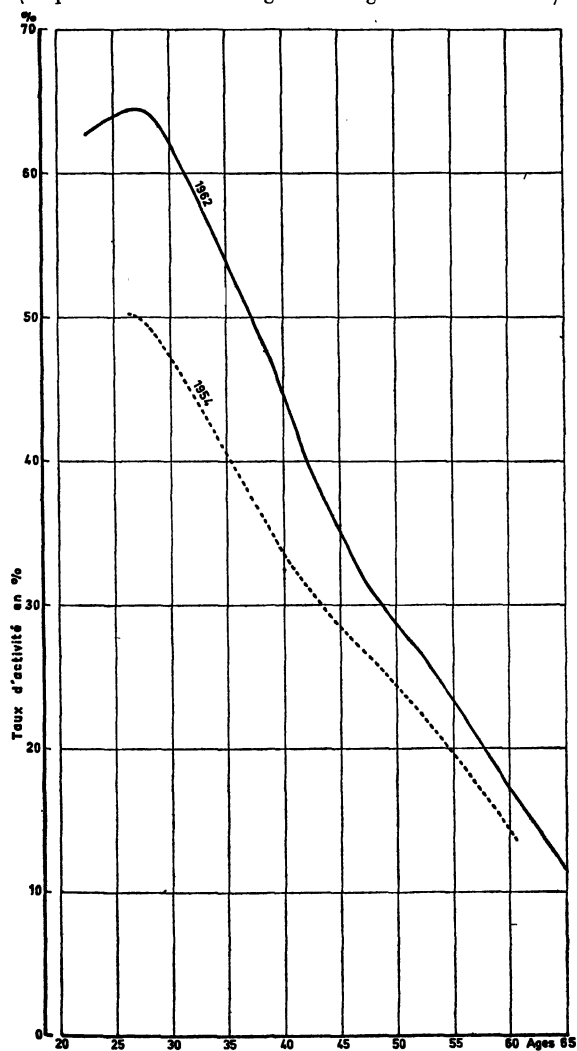
Activité des femmes mariées en 1954 et en 1962  
(emplois salariés seulement)



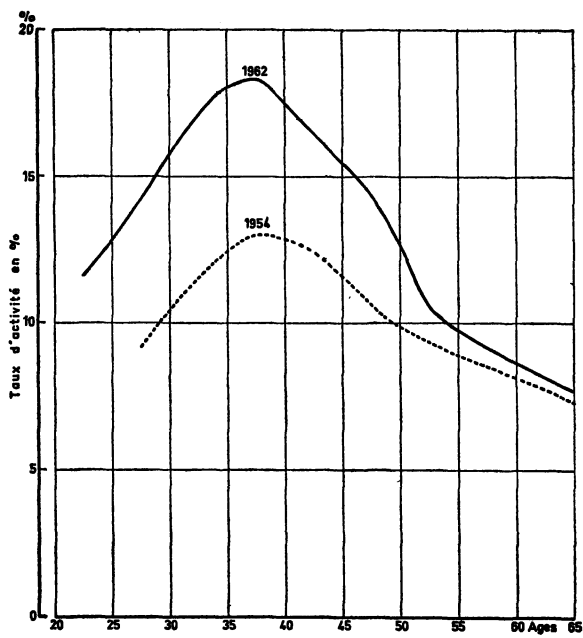
5-1 Activité des femmes mariées  
n'ayant aucun enfant à charge  
(emploi salarié et ménages non agricoles seulement)



5-2 Activité des femmes mariées  
ayant un enfant à charge  
(emploi salarié et ménages non agricoles seulement)



5-4 Activité des femmes mariées  
ayant trois enfants ou plus à charge  
(emploi salarié et ménages non agricoles seulement)



5-3 Activité des femmes mariées  
ayant deux enfants à charge  
(emploi salarié et ménages non agricoles seulement)

## LES EMPLOIS FÉMININS

Il est de tradition de dire que les femmes occupent des emplois moins qualifiés que leurs collègues masculins. Effectivement si on considère la répartition des qualifications à l'intérieur du groupe des ouvriers comme le fait le tableau 4, force nous est faite d'admettre cette proposition.

TABLEAU 4

*Structure des catégories socio-professionnelles chez les ouvriers  
d'après le recensement de 1962*

	Hommes		Femmes	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Contremaitres . . . . .	285 680	5,7	18 100	1,2
Ouvriers qualifiés . . . . .	1 937 920	38,4	407 460	27,6
Ouvriers spécialisés . . . . .	1 790 000	35,5	675 080	45,8
Mancœuvres . . . . .	1 027 480	20,4	377 660	25,4
Total . . . . .	5 041 080	100,0	1 478 300	100,0

Cependant si on examine, à l'autre bout de l'échelle sociale le groupe des professions libérales et cadres supérieurs, le tableau 5 nous incite à plus de nuances :

TABLEAU 5

*Structure des catégories socio-professionnelles, chez les professions  
libérales et cadres supérieurs d'après le recensement de 1962*

	Hommes		Femmes	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Professions libérales . . . . .	102 780	16,2	21 560	17,1
Professeurs, professions littéraires et scientifiques . . . . .	71 800	11,3	54 240	42,9
Ingénieurs du secteur privé . . . . .	100 460	15,8	3 840	3,0
Cadres administratifs supérieurs du secteur privé . . . . .	186 840	29,4	25 080	19,8
Cadres supérieurs du secteur public	172 740	27,3	21 700	17,2
Total . . . . .	634 620	100,0	126 420	100,0

Dans ces catégories exigeant une forte compétence on ne peut distinguer une hiérarchie de qualifications. Les différences existant entre la structure de la population féminine et celle de la population masculine sont dues plus à des types d'emploi différents qu'à des connaissances plus ou moins développées. Par conséquent il semble bien que au fur et à mesure que les connaissances intellectuelles exigées pour exercer un emploi d'un certain niveau sont élevées, moins la « déqualification » féminine apparaît.

Depuis 1954 l'emploi féminin a évolué de façon significative.

TABLEAU 6

Comparaison de l'évolution de quelques professions,  
hommes et femmes, entre 1954 et 1962

Code	Professions	Hommes	Femmes
26-27	Électricité et radio-électricité :		
	1954. . . . .	242 620	21 080
	1962. . . . .	303 320	37 580
	Var. % . . . . .	+ 25	+ 78
48	Textiles :		
	1954. . . . .	113 560	259 680
	1962. . . . .	83 240	173 200
	Var. % . . . . .	- 27	- 33
49	Couture, mode, lingerie, vêtements :		
	1954. . . . .	65 580	449 720
	1962. . . . .	53 520	355 980
	Var. % . . . . .	- 18	- 21
78	Ingénieurs :		
	1954. . . . .	109 860	2 140
	1962. . . . .	133 960	5 160
	Var. % . . . . .	+ 22	+ 141
79-80	Cadres supérieurs et autres cadres administratifs :		
	1954. . . . .	282 980	79 180
	1962. . . . .	386 060	116 740
	Var. % . . . . .	+ 36	+ 47
81	Emplois de bureau :		
	1954. . . . .	517 100	831 140
	1962. . . . .	521 260	1 097 960
	Var. % . . . . .	+ 1	+ 32
83	Emplois de commerce :		
	1954. . . . .	339 880	242 600
	1962. . . . .	375 140	309 080
	Var. % . . . . .	+ 11	+ 27
84	Industriels et commerçants :		
	1954. . . . .	610 800	652 800
	1962. . . . .	520 540	567 840
	Var. % . . . . .	- 15	- 13
86	Services :		
	1954. . . . .	94 700	799 140
	1962. . . . .	106 180	836 880
	Var. % . . . . .	+ 12	+ 5
87	Soins personnels :		
	1954. . . . .	54 900	52 620
	1962. . . . .	55 600	74 540
	Var. % . . . . .	+ 1	+ 42
88	Santé :		
	1954. . . . .	111 240	115 160
	1962. . . . .	134 040	183 840
	Var. % . . . . .	+ 20	+ 60
89	Services sociaux :		
	1954. . . . .	1 000	22 180
	1962. . . . .	1 980	27 250
	Var. % . . . . .	+ 98	+ 23
90	Enseignement :		
	1954. . . . .	118 060	197 200
	1962. . . . .	164 400	239 020
	Var. % . . . . .	+ 39	+ 47

Si les transformations de l'emploi vont dans le même sens pour la population féminine et pour la population masculine, leur importance diffère fortement. L'effectif féminin du groupe « cadres supérieurs et professions libérales » s'est accru de près de 66 % contre 33 % pour les hommes. Cet écart provient, pour une grande part, de l'augmentation considérable, du nombre des femmes professeurs et cadres supérieurs du secteur public. Il en est de même pour les cadres moyens. La main-d'œuvre féminine, à cause d'une accession plus fréquente à des enseignements spécialisés ou supérieurs s'accroît beaucoup plus rapidement que la main-d'œuvre masculine dans les catégories socio-professionnelles supérieures. Le phénomène n'est pas uniquement le lot de l'enseignement; en particulier, le secteur public dans son ensemble, l'industrie privée en ce qui concerne les techniciens sont affectés par cette évolution.

Ainsi les femmes tiennent plus de 4 postes sur 10 dans le corps professoral, 7 sur 10 dans celui des instituteurs, mais seulement 1 sur 9 dans les cadres supérieurs (ingénieurs exclus), 1 sur 30 dans les emplois d'ingénieurs, plus de 1 sur 4 dans les cadres moyens (techniciens exclus) et 1 sur 11 dans les emplois de techniciens.

Dans les autres catégories les carrières d'employées restent le domaine privilégié de l'activité féminine. Si l'effectif des ouvrières croît de 3 %, celui des employées progresse de 28,5 %. Une forte proportion de femmes actives (23,1 %) est encore constituée par des ouvrières mais il est probable que dans l'avenir, les employées constitueront le groupe le plus important de l'emploi féminin.

Cette évolution au niveau des qualifications et en règle générale des catégories socio-professionnelles s'accompagne d'une évolution très nette au niveau des professions exercées.

Nous avons repris au tableau 6 les grands groupes de professions les plus importants.

Parmi les métiers « réservés aux femmes », ceux de l'habillement et des textiles figuraient en bonne place. Or la diminution de l'effectif féminin de ces professions est forte : 33 % dans les métiers du textile, 21 % dans ceux de l'habillement. La baisse dans le textile est moins forte chez les hommes, et la main-d'œuvre masculine voit sa part augmenter dans l'emploi total de cette profession. La baisse brutale affecte surtout les ouvrières du tissage. La différence de qualification entre population masculine et population féminine explique la baisse plus importante chez les femmes. Il est d'ailleurs à constater que la diminution des femmes non salariées de cette profession est de près de 50 %, qui concerne, il est vrai, un effectif faible. Les mêmes remarques peuvent être reconduites pour les professions de l'habillement où, là encore, le nombre des non-salariés diminue beaucoup plus vite que l'ensemble de la profession, et concerne un nombre important de femmes actives (dans ce groupe, les femmes non-salariées représentaient 17 % du total en 1954, moins de 13 % en 1962).

Les femmes, cadres supérieurs et cadres administratifs, voient leurs effectifs progresser de façon considérable. L'augmentation est de 55 % chez les cadres supérieurs administratifs (essentiellement directeurs, gérants de société et fonctionnaires supérieurs), et de 44 % chez les autres cadres administratifs. Chez ces derniers, la part prise par les femmes dans l'ensemble de la profession passe de 38,2 % en 1954 à 42,3 % en 1962 principalement à cause de la très forte augmentation des fonctionnaires des cadres moyens. Enfin signalons que, bien que portant sur de faibles effectifs, l'évolution du poste « ingénieurs » est impressionnante.

Dans les emplois de bureau l'accroissement du nombre d'hommes est négligeable (+ 1 %) par rapport à l'accroissement du nombre de femmes (+ 32 %). De plus en plus ces tâches apparaissent comme spécifiquement féminines; en 1962 il y a deux fois plus de femmes que d'hommes, employées dans les bureaux. Il ne s'agit pas uniquement de l'accroissement des emplois d'exécutants (dactylos, sténodactylos...) pour lesquels la progression est inférieure à celle constatée pour l'ensemble de la profession. Mais des tâches qualifiées voient leurs effectifs croître très fortement : secrétaires de direction + 111 %, comptables + 47 %, mécanographes + 74 %. L'augmentation des emplois de bureau s'accompagne d'un développement de la part des emplois qualifiés. Par contre la même évolution ne se retrouve pas chez les employées de commerce où ce sont les activités de vendeuses qui expliquent l'évolution : l'augmentation des employés de commerce chez les hommes est de 12 % et chez les femmes de 34 %. Les chaînes de grands magasins appellent sans cesse des vendeuses recrutées essentiellement parmi les jeunes, pour une double raison : ce métier exige une certaine présentation de la part de celle qui l'exerce et, fatigant, il est assez astreignant (semaine de 6 jours et peu de jours fériés dans l'année). Le développement du salariat dans le commerce est d'ailleurs lié à l'évolution des formes

de distribution (chaînes de magasins, supermarchés, etc...), elle-même favorisée par l'urbanisation.

La forte diminution constatée chez les industriels, surtout chez les commerçants lorsqu'il s'agit de population féminine, est causée pratiquement par la diminution des non-salariées : patronnes et aides familiales.

Les professions des services sont essentiellement féminines (89 % de l'ensemble de la population), et recouvrent deux évolutions divergentes : une augmentation de 5,3 % du nombre des salariées et une élimination de près de 26 % du nombre des non-salariées. Si le personnel domestique diminue de façon générale celui employé par les entreprises et les collectivités croît de 35 % entre les deux recensements.

La forte croissance de la profession « soins personnels » provient de l'augmentation des métiers de la coiffure. Ceux-ci représentent 92 % de l'ensemble des professions « soins personnels ». Ils ont augmenté de 38 % entre les deux recensements. D'autres effectifs comme ceux de maquilleuses et esthéticiennes font plus que doubler, mais les emplois dans ces métiers ne sont pas encore très nombreux.

Les métiers de la « Santé » comme ceux des « Soins personnels » se féminisent très fortement. Mais les chiffres du recensement sont moins précis que les statistiques d'origine professionnelle, dont nous donnons dans le tableau 6 bis quelques extraits pour l'année 1962.

TABLEAU 6 bis

*Effectifs des professions libérales de la santé en 1962*  
(femmes non salariées)

	Recensement 1962	Source professionnelle au 30 juin 1962 (/)
Sages-femmes . . . . .	3 580	4 133 (1)
Médecins . . . . .	3 800	2 770 (2)
Chirurgiens dentistes . . . . .	3 760	3 224 (2)
Pharmaciens . . . . .	7 480	5 750 (2)

1. Extrait de l'article de M. Bul-Dang-Ha-Doan paru dans les Cahiers de sociologie et de démographie médicale d'octobre-décembre 1963 « Les professions libérales, démographie et géographie ».

2. Les statistiques données dans cet article ne distinguent les sexes que pour l'ensemble des actifs et des retraités et ne donnent les effectifs en activité que pour l'ensemble des sexes. Nous avons réduit les effectifs féminins dans la même proportion que l'ensemble pour obtenir le nombre d'actives.

Il semble donc que le recensement surestime considérablement certains postes, sauf celui des sages-femmes. Cette surestimation peut-être due à des erreurs de déclaration concernant le statut. Dans ces professions en effet existent souvent un statut de salarié et un statut d'indépendant (médecin des hôpitaux, ayant un cabinet particulier par exemple). Ce risque d'erreur semble confirmé si on examine le cas des chirurgiens dentistes. Le recensement indique un chiffre de 720 salariées alors que la source professionnelle indique au 1<sup>er</sup> janvier 1962 un chiffre de 987 qui correspond d'assez près à celui obtenu si l'on retient pour les non-salariées le chiffre indiqué par les professionnels.

Les professions des services sociaux sont essentiellement féminines. Cependant l'effectif de 1 980 hommes en 1962 correspond particulièrement aux professions de psychologues scolaires, psychotechniciens et conseillers d'orientation professionnelle, dont le nombre passe de 480 en 1954 à 740 en 1962. Pour les femmes, le nombre des aides maternelles fait plus que doubler, alors que celui des assistantes sociales n'augmente que faiblement : 3,4 %.

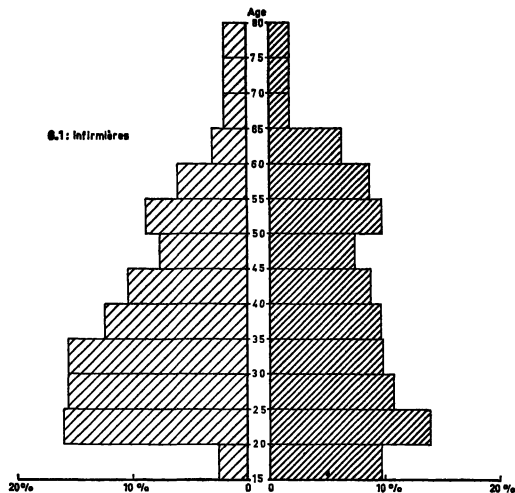
Les carrières de l'enseignement se féminisent progressivement 63,7 % en 1962 contre 63,3 % en 1954. Si l'augmentation est généralement répartie sur toutes les professions, il faut noter que le nombre des assistantes d'enseignement supérieur a presque quadruplé et que celui des professeurs d'enseignement supérieur a augmenté de 93 %.

#### STRUCTURE PAR AGE DE CERTAINES PROFESSIONS

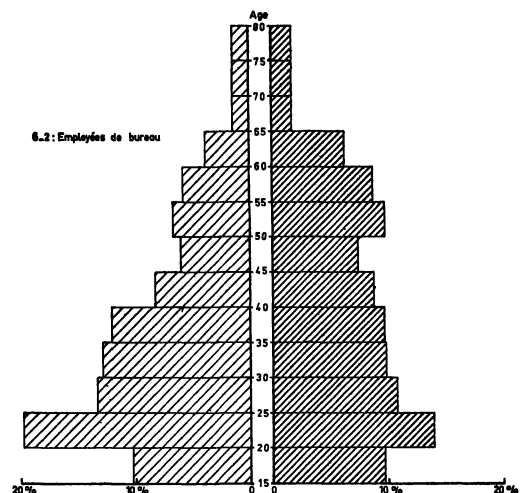
L'évolution des effectifs d'une profession a des répercussions sur sa pyramide des âges. On a retenu quelques professions typiques pour une représentation graphique (graphiques n° 6) La pyramide des âges relative à l'ensemble de la population féminine employée hors l'agriculture et la pêche sert de point de comparaison.

#### GRAPHIQUES 6

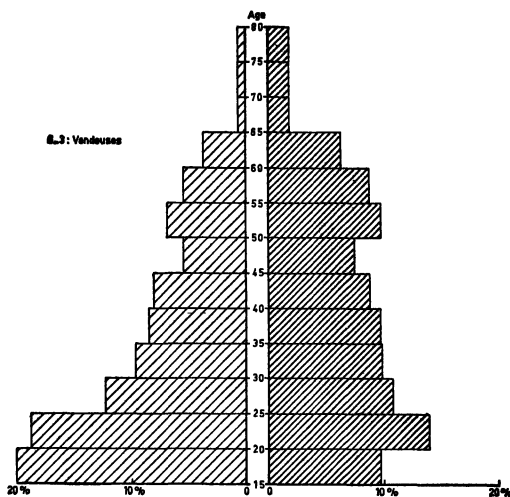
*Pyramides des âges des femmes dans certaines professions en 1962*  
(pourcentages quinquennaux dans l'ensemble de la profession)



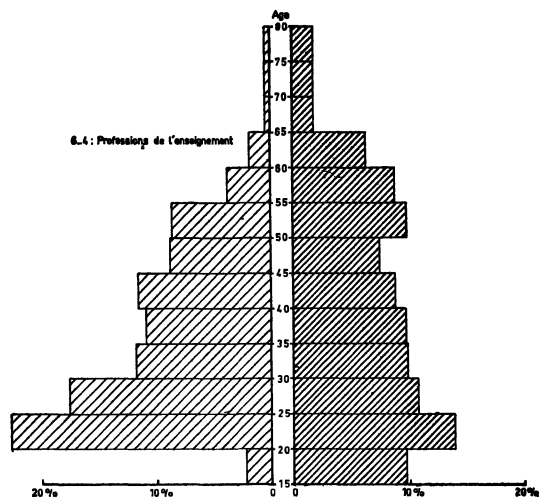
6.1 : Infirmières



6.2 : Employées de bureau



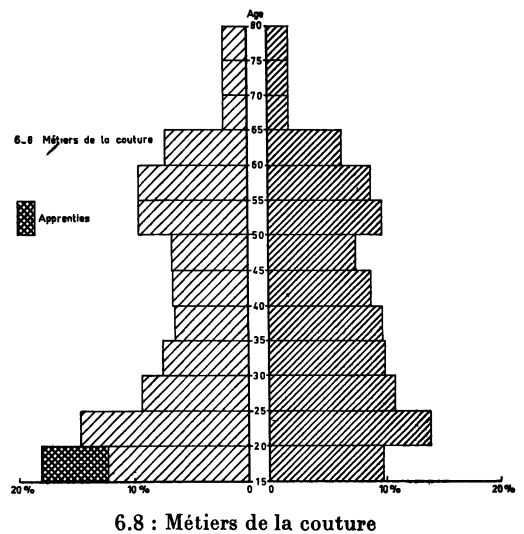
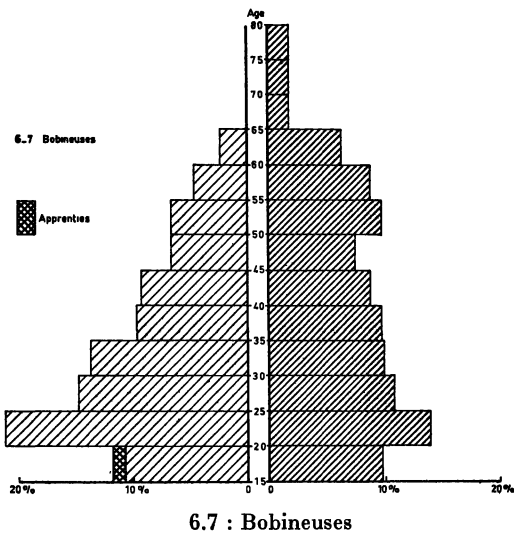
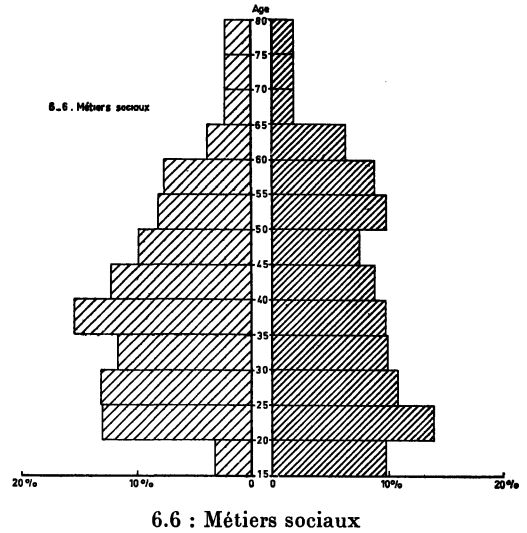
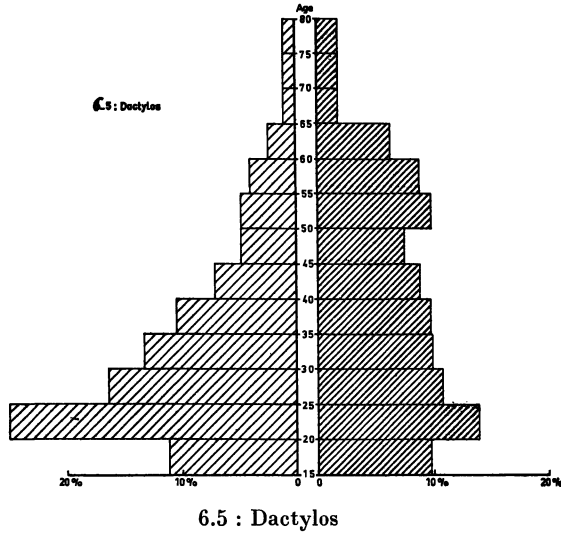
6.3 : Vendeuses



6.4 : Professions de l'enseignement

## GRAPHIQUES 6 (suite)

*Pyramides des âges des femmes dans certaines professions en 1962  
(pourcentages quinquennaux dans l'ensemble de la profession)*

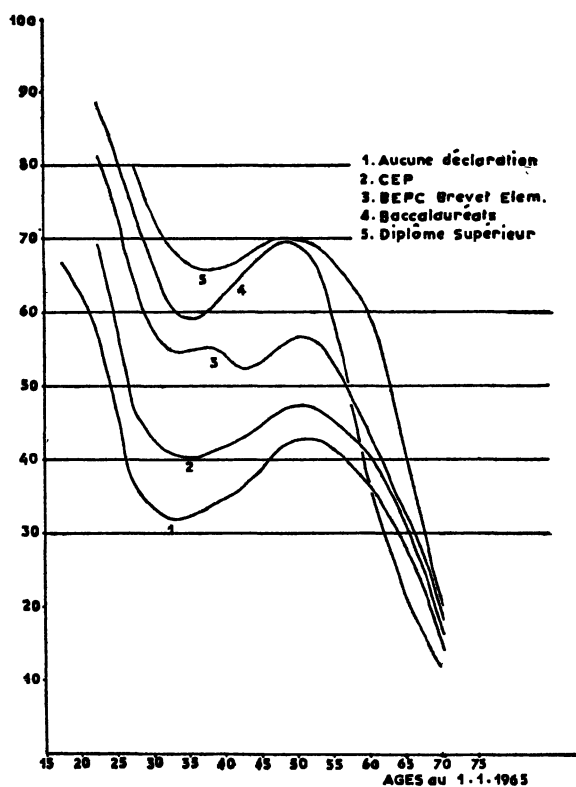


## ACTIVITÉ FÉMININE ET INSTRUCTION REÇUE

Nous terminerons cette communication en signalant un phénomène que le recensement de 1962 a bien mis en lumière et dont l'importance semble fondamentale dans l'étude du comportement des femmes. Le code « instruction » utilisé pour ce recensement était assez synthétique. Il comprenait les degrés suivants :

- aucune déclaration;
- certificat d'études primaires;
- B. E. P. C. ou brevet élémentaire;
- baccalauréat complet ou 1<sup>re</sup> partie, ou brevet supérieur;
- diplômes supérieurs au baccalauréat.





GRAPHIQUE 7

*Taux d'activité des femmes,  
en fonction de leur formation, en 1962*

Le poste « aucune déclaration » comprend à la fois les individus qui n'ont pas répondu à la question posée et ceux qui n'ont aucun diplôme. La catégorie n'est donc pas homogène, mais on peut penser qu'il y a de fortes chances pour que les personnes qui n'ont pas répondu soient dépourvues de diplôme.

Le graphique 7 montre clairement que l'activité féminine dépend beaucoup du niveau d'instruction. Jusqu'à 55 ans, les niveaux d'activité s'étagent dans l'ordre croissant des niveaux d'instruction; leurs minima (entre 30 et 40 ans) vont du simple au double lorsqu'on passe des femmes sans diplômes aux diplômées d'enseignement supérieur. Au delà de 55 ans la courbe n° 4 traverse les autres, avec une baisse rapide de l'activité; ceci s'explique probablement de la façon suivante : à ce niveau d'instruction sont classées les institutrices — titulaires dans ces générations du brevet supérieur assimilé au baccalauréat — qui prennent leur retraites plus tôt que dans les autres professions.

On observera que la baisse d'activité à l'âge où les femmes élèvent leurs enfants est relativement plus accusée pour les femmes ayant un niveau d'instruction bas.

L'interprétation de ces résultats est quelque peu compliquée par le fait qu'il n'y a pas totale indépendance entre le niveau d'instruction atteint et l'état matrimonial. En effet, les femmes sont souvent amenées par le mariage à interrompre des études avant leur aboutissement; or, on sait d'autre part que les célibataires ont des niveaux d'activité plus élevés

que les mariées. Dans des recherches ultérieures, des résultats analogues seront établis pour les femmes mariées seulement, afin de séparer l'influence de l'état matrimonial et du niveau d'instruction.

\*  
\* \*

En conclusion, nous pouvons dire que l'on retrouve dans la population féminine les mêmes tendances évolutives que chez les hommes. Mais dans la mesure même où l'activité ne concerne qu'une proportion relativement faible de la population, l'étude du comportement féminin prend un intérêt grandissant. Non pas uniquement pour des raisons purement économiques visant à procurer à la société une main-d'œuvre supplémentaire, mais aussi pour des raisons sociales, médicales, psychologiques...

De plus en plus, on assiste à l'entrée en activité de femmes mariées pour qui les charges familiales sont lourdes et qui occupent des emplois salariés, très astreignants, ce qui ne manque pas de poser des problèmes sociaux graves dans le domaine des équipements collectifs. La propension plus forte que les femmes instruites semblent avoir pour l'activité pose des questions importantes sur l'évolution future de la main-d'œuvre féminine dans la mesure où les progrès de la scolarisation restent au premier plan de nos préoccupations.

M. PRADERIE

## DISCUSSION

M. W. BOREL.— J'ai demandé à M. Praderie de nous faire savoir si les chiffres qu'il a cités et les observations qu'il a présentées sur cette question englobaient le problème du travail féminin à temps partiel, qui présente un intérêt grandissant dans notre société; moderne; j'ai indiqué, toutefois, que de nombreuses difficultés et obstacles se présentent pour la réalisation de cette formule de rémunération, à commencer par la législation actuelle sur la Sécurité sociale, des oppositions individuelles et collectives tenaces, une structure sociale peu adaptée. M. Praderie a, comme vous le savez, répondu qu'il n'avait pas été tenu compte de cet élément et M. Fourastié, Président qui a publié de nombreuses études sur cette question, a bien voulu indiquer pour conclure que le problème de l'emploi féminin à temps partiel était un des plus importants de notre temps.

J'ajoute, qu'entre autres travaux, la Section d'Études féminines du Centre d'Études sociales a récemment, le 31 mai 1965, consacré une séance sur une enquête sur le travail féminin à temps partiel par M<sup>me</sup> Mesnil-Grente au cours de laquelle ont été évoqués bien des points concernant cette question.

M. P. BERTRAND. — I. L'orateur a mis en évidence, parmi les variations survenues entre 1954 et 1962 dans la structure de la population active féminine, l'augmentation du nombre de salariées et la diminution corrélative des non-salariées (aides familiaux). Je me demande si cette évolution n'est pas due, au moins en partie, au fait que dans de nombreuses petites entreprises familiales, les aides familiaux ont été transformés en salariés après

modification du régime juridique de l'entreprise, pour bénéficier notamment des avantages de la Sécurité sociale, mais tout en continuant à être en fait des aides familiaux.

II. L'orateur a indiqué, avec juste raison, que les prévisions étaient difficiles en matière d'évolution future des taux d'activité féminine, étant donné qu'ils peuvent être influencés par les nouveaux emplois qui seront offerts à la population féminine, en particulier dans les régions du pays économiquement moins développées.

Ce point est mon avis à confirmé par les fortes différences qui existent entre la région parisienne et le reste de la France : les taux d'activité féminine sont, à tous les âges, très supérieurs dans la région parisienne, ce qui est dû évidemment au nombre et à la diversité des emplois offerts aux femmes dans la région parisienne, que ce soit dans le secteur tertiaire (Emplois de bureau) ou dans l'industrie (Électricité, mécanique).

M. EPAILLARD.— J'ai remarqué qu'une des préoccupations les plus souvent exprimées avaient pour objet les causes profondes qui poussaient les femmes à travailler, et que presque toujours on en était réduit à émettre des suppositions.

Je me suis alors demandé pourquoi ne pas se faire aider par les intéressées elles-mêmes et leur poser la question : Pour quelles raisons travaillez-vous ?

Bien entendu, il faut s'attendre à une grande variété de raisons, Et pourtant l'enquête doit être facilement exploitable. A cet effet, il est nécessaire de classer toutes les réponses possibles en quelques familles, et de réserver sur le questionnaire imprimé une case particulière pour chaque famille de réponse.

Cette technique a fait ses preuves, je crois. Pourquoi donc ne pas l'employer ici ?

M. BRICHLER a noté dans l'exposé de M. Praderie que la modification du libellé de la question posée dans le bulletin individuel du recensement sur la qualification professionnelle semble avoir eu pour résultat de faire diminuer, en apparence, la proportion des ouvriers qualifiés. Il demande si l'on a trouvé une explication à ce phénomène.

M. FEBVAY.— Si vous le permettez, je répondrai à la question de M. Brichler à la place de M. Praderie, puisque mes fonctions m'ont permis de connaître les conditions dans lesquelles se sont déroulées à la fois le recensement de 1954 et celui de 1962.

M. Brichler se souvient certainement du questionnaire de 1954, auquel nous avons travaillé ensemble : une notice explicative y invitaient les ouvriers à préciser leur niveau de qualification à la suite du métier déclaré en réponse à la question 15 : « Profession principale au moment du recensement. » En fait, une assez forte proportion des ouvriers se sont abstenus de fournir cette précision, se contentant souvent de déclarations ambiguës telles que « maçon » ou « tourneur », qui ne peuvent pas être classées avec certitude à un certain niveau de qualification. Les interprétations qu'il a bien fallu faire au moment du chiffrage des questionnaires semblent avoir conduit à une surestimation de la qualification.

C'est pourquoi, compte tenu de cette expérience, la qualification a fait l'objet, dans le questionnaire de 1962, d'une question spécifique destinée aux ouvriers, afin qu'ils omettent moins souvent d'indiquer le niveau de leur qualification. Mais, comme il arrive toujours en pareil cas, en serrant de plus près les niveaux réels de qualification en 1962, on a nu à la comparabilité avec les résultats de 1954.